Les comissaires sous signés s'expliquent ainsi sur trois questions faites à l'Academie.

n.° 99 1.e question. Sçavoir si dans les grandes plaies transversales et *profondes*, de la partie moienne et anterieure de la cuisse, il ne faut pas faire la suture enchevillée.

On repond que dans les plaies superficieles du Droit grêle anterieur, c'est a dire dans ces sortes de plaïes où le muscle n'est coupé que jusqu'à un quart, ou à la moitié de la profondeur de son corps, la suture enchevillée n'est point nécessaire. Mais dans la plaie *profonde* de ce muscle, comme l'expose la question; c'est a dire lors qu'il est coupé jusqu'aux deux tiers de son corps, ou en totalité, on ne peut esperer la *réünion* d'une telle plaie, que par la suture enchevillée.

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE

2.e question. Si en faisant cette suture,

ARC 42 n° 122

il ne faut pas pointer les aiguilles du dedans au dehors, et non pas du dehors au dedans.

On repond que dans toutes sortes de blessures on ne doit pointer les aiguilles du dedans au dehors, que dans la gastroraphie, la suture du tendon, et à certaines plaies à lambeaux où les angles sont fort separés et éloignés; encore les praticiens rationels opérent ils dans ces deux dernieres circonstances, en commencant par pointer de dehors en dedans, et ensuite de dedans en dehors.

3.e question . . . . Si l'on fait, dit on, la suture de dehors en dedans, le fond de la plaie courera risque de ne pas être réüni.

L'on ne concoit pas comment le fond de la plaie pourra plustôt courrir risque de n'être pas réüni, en pointant l'aiguille de

dehors en dedans, qu'en la pointant de dedans en dehors. On croit au contraire, que pour pratiquer regulierement une suture, on commence 1.° par examiner la profondeur de la plaie, afin de juger précisément jusqu'à quel point l'aiguille doit être avancée. 2.° On approche ensuite les levres de la division l'une de l'autre, observant que cette approche soit dans la direction naturelle des fibres, et sans les gêner. 3.° L'operateur et un aide maintiennent ainsi les lévres de la plaie, dans la position où ils desirent qu'elles soient cousuës. 4.° On sent que pour que la suture soit executée ~~s~~ dans toutes ces vuës, qui n'ont d'autre but que la réunion du fond de la plaie, l'aiguille doit (dans l'attitude presente de la plaie) passer d'un seul coup et d'une seule ponction, au travers

des levres dela divison . Donc &c.

Fait à Paris le 20 7.bre 1753.

Ch. Croissant de Garengeot   Delafaye

ACADEMIE NATIONALE DE MEDECINE BIBLIOTHEQUE